

COMMUNE DE NOAILHAC

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 18 NOVEMBRE 2016

20h30

Appel nominal des conseillers municipaux : Le Maire fait l'appel des conseillers municipaux.

Sont présents : Christian Lassalle, Bernadette Laffaire, Christophe Terrieux, Dominique Antoni, Pascale Valette, Cathy Ruebenthaler, Patrick Serrager et Emmanuel Marsallon

Le Conseil est au complet à l'exception de Jacques Bouygue qui est excusé et qui a donné son pouvoir à Christian Lassalle et de Chantal Piednoël-Parouteau, excusée.

Désignation du secrétaire de séance : Sur sa proposition, le Conseil désigne Madame Bernadette Laffaire comme secrétaire de séance.

Le Maire remercie les conseillers de leur présence et ouvre les débats.

- **Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 13 septembre 2016 :** Le Maire demande s'il y a des observations concernant le compte-rendu de la dernière séance du conseil municipal. Il n'est fait aucune observation et ce compte-rendu est adopté à l'unanimité des Conseillers ;
- **Personnel communal : instauration de l'Indemnité d'Exercice de Mission des Préfectures :** Le Maire explique au conseil municipal que Mme Boyer Emmanuelle ayant changé de grade au 1^{er} janvier de cette année (Rédacteur Territorial) ne peut plus bénéficier de l'Indemnité d'Administration et de Technicité comme le reste du personnel. À la place, elle peut bénéficier, sur accord de l'assemblée délibérante, de l'Indemnité d'Exercice de Mission des Préfectures (IEMP). Le principe d'attribution est le même que pour l'IAT. Le CM doit dans un premier temps mettre en place cette indemnité pour le grade concerné et voter un coefficient qui va de 0,8 à 3 qui sera appliqué au montant de référence du grade qui est de 1 492,00 €. Le montant de l'indemnité qui sera versé à l'agent sera de plus calculé au prorata du temps de travail. Le calcul sera donc le suivant :
1 492,00 x coefficient multiplicateur voté par le CM x temps de travail.
Exemple si coefficient voté à 0,8 : (1 492,00 x 0,8) : 2 (travail à mi-temps) = 596,80 € brut annuel.
Ensuite, le Maire décide à partir de l'enveloppe votée par le CM d'attribuer un montant ne dépassant pas cette enveloppe, par arrêté du Maire.

À la demande du Maire, Mme Boyer quitte la salle du Conseil et les élus sont invités à délibérer sur la base des éléments exposés.

A l'unanimité des votants, le Conseil instaure l'application de l'IEMP pour le grade de Rédacteur territorial de la commune et fixe à 1 le coefficient multiplicateur applicable.

- **Participation aux frais de scolarité maternelle de Meyssac 2015-2016** : Le Maire informe l'assemblée que la commune de Meyssac demande la participation aux frais de scolarité pour la maternelle 2015-2016. Six enfants sont concernés (petite et moyenne section). La participation demandée est de 906 € par enfant soit un total de **5 426,00 €** pour l'année 2015-2016. Il convient d'autoriser le Maire à signer la convention et régler la dépense qui est prévue à l'article 62878 du budget 2016. L'assemblée accepte à l'unanimité des votants.

- **Fusion-extension des Communautés de Communes** : Le Maire rappelle que par délibération du 6 juillet 2016 le CM avait approuvé l'arrêté préfectoral actant la fusion-extension des communautés de communes de Beynat, Beaulieu, Meyssac et de la commune d'Altilac. Aujourd'hui, le Préfet demande à chaque conseil de se prononcer sur la composition du nouveau conseil communautaire en fixant le nombre et la répartition des sièges. Il est proposé un accord local à 59 délégués au lieu de 52 normalement. La commune de Noailhac bénéficierait de 2 délégués titulaires et 2 suppléants. Le Maire propose comme délégués :
 - Délégués titulaires : Christian Lassalle et Jacques Bouygue
 - Délégués suppléants : Patrick Serrager et Bernadette Laffaire

Le Conseil Municipal approuve à 6 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions cette proposition de 59 délégués, ainsi que le choix des délégués de la commune.

- **Fusion des syndicats des eaux** : Le Maire rappelle que par délibération du 6 juillet 2016 le CM avait approuvé l'arrêté préfectoral actant la fusion des syndicats d'eau du SIERB, Roche de Vic et BBM Eau. Aujourd'hui, le Préfet demande à chaque assemblée de se prononcer sur divers éléments qui font l'objet des propositions suivantes de la part des syndicats fusionnés :
 - Le nom du futur syndicat : BELLOVIC
 - Le siège : Le Clos Joli 19500 MEYSSAC
 - Le nombre de sièges et la répartition :
 - 1 délégué titulaire et 1 suppléant par commune
 - 2 délégués titulaires et 2 suppléants par ComCom
 - 2 délégués titulaires et 2 suppléants pour la CABB

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des votants.

- **Point sur les travaux routiers et Ad'hap** :

Les travaux de rectification du virage du Got sont terminés. Il en est de même pour le point à temps de la voie allant des Crèbes au Boscoudet. Le chemin du Peyratel, et le chemin de La Farge (point à temps) sont toujours en attente.

En 2017 sont prévus des travaux sur le Chemin du Got, la Cour de l'école, et une étude sur la gestion des eaux pluviales dans le bourg. Corrèze Ingénierie doit faire cette étude, et si possible une partie des travaux correspondants.

Pour notre programme Ad'hap (année 1 sur 3), le Maire a rencontré Corrèze Ingénierie pour finaliser ce programme. Seront faits en 2017 les nez de marches devant la mairie ainsi que les rampes. Pour l'accès et le cheminement par la cour de l'école, le projet se fera en même temps que la réfection de la cour. Il a été demandé à Corrèze Ingénierie de revoir le projet à la baisse.

- **Point sur les travaux de l'église :**

La tranche 1 des travaux est terminée (réceptions réalisées) mais nous attendons encore certains décomptes définitifs approuvés par l'économiste et l'ACMH. La restauration de la litre funéraire extérieure est terminée ; Les derniers vitrages sont en cours de pose ; La restauration des portes extérieures est différée jusqu'à la fin des travaux intérieurs. Il ne manque, au jour de cette réunion, plus que 4 factures finales (DGD). Dès que le DGD des vitraux sera mandaté, un courrier sera envoyé à l'association Noailhac Mémoire et Patrimoine afin qu'elle nous transfère la subvention du Crédit Agricole qu'elle a perçue pour les vitraux.

La seconde tranche progresse lentement : travaux de maçonnerie pour reprise de plusieurs arcs de voutes et baies de l'abside, nettoyage des chapiteaux, électricité, menuiserie sacristie. Il a été demandé au peintre décorateur de s'adjoindre les compétences nécessaires pour assurer le respect des délais.

- **Point sur les travaux Espace de Découverte et audit ASP :**

Les commandes de travaux de la seconde tranche ont été lancées. La menuiserie est terminée (rampes et placard), ainsi que les clous podotactiles, le windflag, les panneaux de signalisation routière (posés respectivement par le Département et notre cantonnier). Une réunion de concertation s'est tenue le 8 Octobre dernier pour déterminer la composition des panneaux intérieurs.

L'audit ASP relatif aux opérations de la première tranche connaît une évolution favorable au niveau de la DDT puisque, après une nouvelle réponse documentée que nous avons adressée à la DDT et discutée à la Sous-Préfecture de Brive, la DDT admet désormais qu'il n'y a plus lieu d'appliquer de pénalité à la commune. L'ASP n'a pas encore réagi officiellement à cette dernière position.

- **Rétablissement du chemin de la Croix de Stolan vers Orgnac via les étangs de la propriété St Germain :**

Le Maire rappelle au CM que, lors de l'enfouissement des lignes ERDF à la Croix de Stolan, il a été constaté que deux chemins ruraux avaient été déviés au cours des décennies précédentes. Le nouveau tracé de la ligne électrique enfouie, suivant l'emprise de l'ancien chemin rejoignant La Bitarelle, a permis de rétablir un des deux tracés en question.

Pour ce qui est du chemin rural de la Croix de Stolan vers Orgnac, faisant limite à une époque avec la commune de Collonges-la Rouge, son tracé actuel passant par

une propriété voisine sans accord du propriétaire, demande à être corrigé. Afin de remettre en service ce chemin, le Maire propose de rétablir au mieux son tracé, en le modifiant tel que présenté sur le plan ci-joint. Pour ce faire, il faut procéder à une cession réciproque de terrains entre la commune et M. Floréal ANDRÈS, ce qui entraîne une mise à enquête publique. Le CM doit donc :

- approuver cette modification du tracé ;
- déterminer le prix du terrain pour la vente et l'achat ;
- décider la répartition des frais de géomètre et notaire ;
- décider de la mise à l'enquête publique ;
- désigner un commissaire enquêteur,
- donner les pleins pouvoirs au Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à cette transaction.

Il est précisé de plus que l'avis de la commune de Collonges-la-Rouge a été sollicité, en raison du caractère limitrophe aux deux communes du tracé d'origine aujourd'hui disparu. Celle-ci a indiqué qu'elle n'était pas concernée, l'emprise étant sur Noailhac.

Le CM approuve à l'unanimité des votants cette proposition et précise que le prix d'achat sera de 80 € pour chacune des opérations et que le commissaire-enquêteur sera Monsieur Jean-Louis Monteil, Maire de Ligneyrac.

- **Aménagements paysagers : convention avec l'IME de Meyssac** : L'IME de Meyssac a contacté la commune, courant septembre, afin de proposer les services de ses élèves pour des aménagements paysagers. Le Maire et le 2^{ème} adjoint ont rencontré l'éducateur en charge des élèves et lui ont fait des propositions de travaux d'aménagements paysagers dans le bourg :
 - Talus dans le prolongement de la place du 11 novembre
 - Fleurissement des parterres devant la mairie
 - Aménagement d'un massif au « boviduc » (entrée Sud-Est du Bourg)

Une convention a donc été signée avec l'IME. Les jeunes interviendront sur la commune chaque mardi ou jeudi en période scolaire.

- **Cimetière** : Le Maire rappelle qu'il a déjà été évoqué en réunion du Conseil la nécessité de créer dans le nouveau cimetière un columbarium, un jardin du souvenir et des cavurnes.

Le Maire et M. Serrager ont rencontré plusieurs entreprises de pompes funèbres sur place, qui leur ont donné des idées d'aménagement.

Il faut notamment revoir les implantations de concessions et prévoir la création d'allées « cavurnes ». L'avis du Conseil est requis sur le projet qui lui est présenté.

Un plan d'aménagement est discuté par l'assemblée et est approuvé.

D'autre part, nous avons reçu deux devis pour columbarium 4 cases, jardin du souvenir avec flamme, 1 banc et 1 cavurne :

- Entreprise Veysière et fils à St Cernin de Larche pour 5 976,00 € TTC
- Funemarbre à Brive pour 5 136,00 € TTC.

Le devis de Funemarbre est retenu et des subventions DETR (36%) programme 2017 et CD 19 (25%) programme 2017 sont sollicitées pour :

- Columbarium et jardin du souvenir subvention DETR de 1 180,80 €
- Jardin du souvenir CD 19 de 487,50 €

Restera à la charge de la commune 3 467,70 €.

Ce projet est adopté à l'unanimité.

- **Acquisition d'un terrain du Département zone de l'abribus du bourg, en bordure de la RD 38** : le Maire informe le Conseil de la proposition du Département de céder ce terrain à la commune.

Cette parcelle, cadastrée AL 315, pour une contenance de 1.598 m², est située sur l'une des entrées principales du Bourg. Le Maire propose l'acquisition de ce terrain, afin de pouvoir respecter les règles définies au PLU (classement en zone N- Naturelle) et notamment en maîtriser l'utilisation et l'aménagement. Il convient de préciser qui paiera les frais de notaire et de donner les pleins pouvoirs au Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à cette transaction. Nous sommes en attente de l'estimation du terrain par le Département qui devrait se situer autour de 0,50 cts le m². Le Maire propose de prendre une délibération l'autorisant à cette transaction pour un montant maximum de 1 000 € et frais d'acte notarié de l'ordre de 200 €, selon le Département, à charge de la commune.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des voix.

- **Contact avec l'OPHC à propos de la vente d'un appartement HLM dans le bourg** : Le Maire informe l'assemblée que l'un des locataires des logements HLM dans le bourg a émis le souhait d'acquérir son logement. C'est l'OPHC qui nous a informés de cette démarche. Contact a donc été pris avec l'Office et France Domaine pour en connaître les modalités et l'estimation. La commune est propriétaire du terrain et l'OPHC bénéficie d'un bail emphytéotique de 36 ans sur les logements. Nous en sommes aux deux tiers de la durée d'exécution du bail, prévu pour se terminer en 2028.

L'OPHC n'a pour l'instant formalisé aucune demande.

- **Risques naturels : enquête au village de la Doradie** :

Le Maire informe le Conseil qu'un habitant du village de La Doradie a fait appel à lui car sa maison présente des fissures. Il en a informé son assurance qui évoque la possibilité d'un classement au titre de « catastrophe naturelle ». Un autre propriétaire a confirmé des désordres de ce type.

Au PPRmt de la commune, le secteur de la Doradie est classé en zone bleue, comme le Bourg. Néanmoins, comme on ne peut pas exclure que les fortes sécheresses des dernières années aient entraîné des contractions et dilatations de sols argileux, le Maire vient d'envoyer un courrier à tous les habitants du village de la Doradie afin d'enquêter sur d'éventuelles fissures sur d'autres biens. Ceci permettra de déterminer s'il y a matière à instruire un dossier de demande auprès des services de l'État. À ce jour, trois propriétaires nous ont signalé des fissures. Nous attendons les réponses des autres propriétaires.

- **La Rougerie, abords de la D38 :**

Plusieurs questions relatives à la signalisation routière sur la D38 méritent un réexamen avec le Département. Le Conseil doit aussi débattre de l'opportunité d'une demande de déplacement de l'arrêt de bus de ligne et cars scolaires, dans le sens Noailhac/Brive. Le Maire propose que cet arrêt soit déplacé plus loin au niveau du croisement de la route de La Rougerie Haut et du CD 38 le long du CD 38 sur un terrain appartenant au Département. Une enquête est menée auprès des parents d'élèves afin de savoir si cette solution leur convient.

- **Convention avec ConsonanceWeb pour le site internet Mairie :**

Le Conseil est appelé à débattre sur les propositions faites par ConsonanceWeb pour l'hébergement et la maintenance du site de la mairie :

- 550 € HT/an pour la maintenance et 200 €HT/an pour l'hébergement

Cathy Ruebenthaler s'est renseignée sur ces tarifs. Pour l'hébergement cela ne la choque pas et il faut de toute façon que le site soit hébergé. Pour la maintenance, elle ne pense pas que ce soit utile. Le CM partage cet avis et décide donc de payer l'hébergement mais pas la maintenance.

- **Convention fourrière** : Le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a une convention avec la fourrière de Brive nous permettant de bénéficier de ses installations et services pour les chats et chiens errants. Cette convention arrive à échéance au 31 décembre prochain. Il convient donc de la renouveler pour 5 ans moyennant une participation financière de 1€ par habitant et par an, soit 382 €/an. Délibération approuvée à l'unanimité des votants.

- **Décision Modificative au budget principal** : Afin d'ajuster nos opérations sur le Compte Administratif 2016, il convient de prendre une décision modificative en investissements, au budget, concernant les travaux et achats pour la tranche 2 de la salle d'exposition, en contrepartie d'une acquisition différée de matériel roulant.

- | | |
|---|--------------|
| ○ Article 2182 (matériel roulant) : | - 9 500,00 € |
| ○ Article 2181 (Installations générales) Wind Flag : | + 300,00 € |
| ○ Article 2188 (autres) Infographie + ferronnerie : | + 6 900,00 € |
| ○ 2152 (installation voirie) panneaux signalisation : | + 2 300,00 € |

Décision approuvée à l'unanimité des votants.

- **Ligne de trésorerie** : Le Maire rappelle à l'assemblée qu'en décembre 2015 nous avons fait appel à une ligne de trésorerie de 300 000 € pour faire face aux dépenses d'investissement, sur laquelle nous avons tiré 200 000 €. Cette ligne de trésorerie doit être remboursée au plus tard le 10 décembre prochain. N'ayant pas encore reçu toutes les subventions attendues, notamment en raison des retards enregistrés pour la clôture des opérations de 1^{ère} tranche des travaux de l'église, nous devons de nouveau faire appel à une ligne de trésorerie. Nous avons aussi la perspective de rembourser prochainement les 150.000 € du crédit FCTVA.

Le Maire propose de demander un crédit de 400 000 €, utilisable en fonction des besoins. Le Crédit Agricole a proposé une alternative à la ligne de trésorerie : 4 emprunts à court terme (24 mois) de 100 000 € chacun. Cette solution serait la plus avantageuse financièrement car les frais de dossiers seraient de 100 € par emprunt au lieu de 800 € pour la ligne de trésorerie et les intérêts sont à 0,75 % par emprunt au lieu de 1,40 % pour la ligne de trésorerie.

Le Conseil Municipal choisit la solution des emprunts à court terme et donne les pleins pouvoirs au Maire pour signer toutes les pièces nécessaires.

- **Limitation de la durée de l'éclairage public :** Le Maire informe le CM qu'il faut que celui-ci l'autorise à limiter la durée de l'éclairage public dans le Bourg et à La Doradié dans un souci d'économie d'énergie et de limitation de la pollution visuelle la nuit. Le CM est tout à fait d'accord et adopte une délibération en ce sens.
- **Chiens errants :** Le Maire informe l'assemblée qu'il a été contacté par la gendarmerie suite à une attaque de moutons par des chiens sur la commune de Collonges en limite de Noailhac. Un mouton a été tué et 5 autres blessés. Sachant qu'il a été interpellé à plusieurs reprises par des habitants concernant la divagation des chiens sur les hauteurs de Noailhac (Brousse, Stolan, Orgnac, La Guille), il va envoyer une lettre circulaire à tous les habitants de cette partie de la commune les informant de cette enquête en cours.
- **École de Lagleygeolle :** Patrick Serrager a appris lors du Conseil d'École que la commune de Lagleygeolle doit de nouveau faire appel au portage des repas du Collège pour sa cantine car M. Nikola, le restaurateur, ne peut plus assumer cette charge. La question qui se pose est de savoir si la commune de Lagleygeolle a signé une convention avec le collège de Meyssac, ou s'il faut de nouveau passer par Noailhac pour la facturation. Si cette dernière demande se confirme, le Conseil donne d'ores et déjà son accord pour renouveler la convention d'assistance utilisée précédemment avec Lagleygeolle, afin que Noailhac puisse se faire rembourser.
Cet accord est donné à l'unanimité.
- **École de Noailhac demande de dérogation inscription maternelle :** Le Maire lit un courrier de parents d'une élève devant rentrer en petite section de maternelle à la rentrée scolaire 2017 demandant une dérogation d'inscription pour la maternelle de Brive. Le CM rappelle que par délibération du 8 mars 2016 n°2016-13, aucune dérogation ne sera donnée pour l'inscription d'enfants en dehors du RPI sauf pour les petites sections de maternelle à Meyssac, en précisant que les parents s'engagent à mettre leur enfant en moyenne section à Noailhac. En effet, les inscriptions hors RPI sont refacturées à la commune de Noailhac par les communes d'accueil, alors que Noailhac fait déjà tous les efforts financiers nécessaires pour un accueil au sein du RPI.

- **Questions diverses :**

- Information sur la démission de Monsieur Laurent GAY, maire de Ligneyrac, de sa fonction de Maire pour des raisons professionnelles. Le nouveau Maire est Monsieur Jean-Louis MONTEIL.
- Cadeaux pour les aînés : chocolats. Les élus procèderont à la distribution, chacun dans leur secteur, occasion d'échanges avec les intéressés.
- Repas des aînés 2017 : samedi 25 mars 2017 à la Salle des fêtes et repas préparé par l'Amuse-Bouche, en fonction d'un contact à prendre prochainement par Patrick Serrager.
- Vœux 2017 : samedi 14 janvier 2017 à 11h00
- **Prochaine réunion du Conseil** : Le Conseil fixe au vendredi 20 janvier 2017, 20h30, la date de sa prochaine réunion.